

nir au pays, pour une période de repos, leurs époux ou leurs fils qui sont outre-mer. Je suis heureux de constater que le ministre de la Défense nationale a pris des mesures en ce sens.

Je ne puis pas appuyer le sous-amendement proposé par l'honorable représentant de Mercier (M. Jean), car je suis en faveur du volontariat et je désire que l'unité règne au Canada. Ce n'est pas un gouvernement anarchique. Ceux qui s'y connaissent nous ont dit que le volontariat ne suffit plus. Après cinq années de judicieuses préparations, il devrait en être autrement. C'est, bien entendu, ce que je pense, mais indépendamment des avantages et des désavantages relatifs du volontariat et de la conscription, je suis d'avis qu'à cette dernière heure de la guerre, si personne n'avait commis de bourdes, il ne serait guère nécessaire de recourir à la contrainte. Je ne crois pas que le coupable soit le premier ministre du Canada, bien que le pays et lui-même eussent pu, de ce fait, subir un désastre.

Toutefois, en acceptant la démission du ministre de la Défense nationale et en nommant à sa place un homme aux vues nettement anticonscriptionnistes comme le général McNaughton, le premier ministre a sincèrement établi que le volontariat n'avait pas aussi soudainement échoué, et il est difficile de croire qu'il a subitement perdu toute valeur.

Si la motion dont la Chambre est saisie est adoptée, le volontariat sera maintenu et le ministre de la Défense nationale aura le pouvoir, s'il y avait nécessité, de puiser dans l'armée de défense territoriale des renforts pour outre-mer. Si l'amendement est adopté, nous placerons la conscription totale et rien d'autre, pour tout théâtre de guerre, entre les mains d'exploiteurs tory, comme après 1917, alors qu'il s'est commis des abus et des scandales que personne n'oubliera jamais.

Si la contrainte s'impose, de deux maux je choisirai le moindre: je voterai pour la motion du premier ministre et permettrai à notre insurpassable effort de guerre de se poursuivre sans interruption jusqu'à la victoire finale sur l'Allemagne, fin qu'il aurait sans doute été possible d'atteindre avec un régime de volontariat judicieusement appliqué.

En d'autres termes, j'ai l'intention de faire confiance au premier ministre du Canada, et c'est ce qu'attend de moi la vaste majorité de mes commettants. Je me réjouis de voir le premier ministre assez en train pour savoir se reposer au bon moment, car lundi soir, lorsque l'honorable député de Carleton

[M. Grant.]

(M. Boucher) lui servait une semonce sans merci, préparée sans doute à la résidence de Bracken, le premier ministre, qui avait dernièrement entendu plusieurs fois le même genre de discours, s'est endormi profondément et a sommeillé dix minutes jusqu'à onze heures précises, alors qu'il s'est réveillé bien dispos. Cela me rappelle que la répétition est l'une des meilleures cures pour l'insomnie. Faites-en l'essai. Si vous ne pouvez dormir ce soir, lorsque vous serez au lit, ne vous laissez pas de répéter l'une des petites prières que vous avez apprises sur les genoux de votre mère et vous serez bientôt au pays des songes.

L'hon. P.-J.-ARTHUR CARDIN (Richelieu-Verchères): Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat; je veux simplement clarifier mon attitude avant la mise aux voix du sous-amendement du député de Mercier (M. Jean).

Je me propose de voter en faveur du sous-amendement de l'honorable député de Mercier, non pas que j'aime les termes ou la forme qu'il a donnés à l'expression de ses vues, mais dans l'ensemble je prétends que le sous-amendement contient une expression d'opinion en faveur du maintien du volontariat et aussi une expression d'opposition à la contrainte, à la conscription. Ainsi, tout en admettant que les termes du sous-amendement ne sont pas très heureux—ils sont en réalité médiocres—j'en approuve le fond et je l'appuierai de mon vote parce qu'il comprend en substance les deux principaux points sur lesquels reposent mes propres convictions.

(Le sous-amendement de M. Jean, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Authier	Fournier (Maison-neuve-Rosemont)
Bertrand (Prescott)	Hallé
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Healy
Blanchette	Jean
Bonnier	Laflamme
Bourget	Lafontaine
Brunelle	Lalonde
Cardin	Lapointe (Lotbinière)
Choquette	Lapointe (Matapédia-Matane)
Cloutier	Leclerc
Côté	Léger
Crête	McDonald (Pontiac)
d'Anjou	McGibbon
Denis	Parent
Dubois	Picard
Dubuc	Pouliot
Dupuis	Raymond
Eudes	Rhéaume
Fauteux	Ryan
Ferland	Sylvestre
Ferron	Thauvette
	Tremblay—43.